



**RÈGLEMENT DE TAXATION 2019
TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES DE L'ARRONDISSEMENT**

**AVIS DE MOTION SERA DONNÉ
LE 12 NOVEMBRE 2018 À 19 h**

PRENEZ AVIS que, lors de la prochaine séance régulière du conseil d'arrondissement qui sera tenue le **12 novembre 2018 à 19 h** dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage :

UN AVIS DE MOTION SERA DONNÉ en vue d'adopter le règlement imposant une taxe relative aux services à tous les immeubles imposables de l'arrondissement afin d'assurer le financement des services aux citoyens pour l'exercice financier 2019.

Le tout conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4).

Montréal, le 2 novembre 2018

Secrétaire d'arrondissement
Caroline Thibault, avocate